

**Décret n° 2025-292 du 9 juillet 2025** portant naturalisation de monsieur **AWAD (Khaled)**, de nationalité française

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité congolaise ;  
Vu la loi n° 2-93 du 30 septembre 1993 modifiant l'article 30 de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité congolaise ;  
Vu la loi n° 32-2011 du 3 octobre 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité congolaise ;  
Vu la loi n° 29-2017 du 7 août 2017 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 23-96 du 6 juin 1996 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers en République du Congo ;  
Vu le décret n° 61-178 du 29 juillet 1961 fixant les modalités d'application du code de la nationalité congolaise ;  
Vu le décret n° 2018-86 du 5 mars 2018 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration du territoire ;  
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la demande de l'intéressé,

Décète :

Article premier : Monsieur **AWAD (Khaled)**, né le 14 août 1972 à Beyrouth, au Liban, fils de (Abd Rebou Hussein) AWAD et de (Nahla) TAKAJI, marié et père de quatre (4) enfants, domicilié à Brazzaville, avenue de la Pointe hollandaise, immeuble GARA, dans l'arrondissement n° 5 Ouenzé, est naturalisé Congolais.

Article 2 : Monsieur **AWAD (Khaled)** est assujetti aux dispositions de l'article 33 de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 susvisée.

L'intéressé conserve sa nationalité d'origine conformément à la loi n° 32-2011 du 3 octobre 2011.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 9 juillet 2025

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO

Le ministre de l'intérieur  
et de la décentralisation,

Raymond Zéphirin MBOULOU

Le ministre de la justice, des droits humains  
et de la promotion des peuples autochtones,

Aimé Angé Wilfrid BININGA